

Sud éducation 34



Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration préalable Sud Education Hérault

CTSD du 29 janvier 2021 – Dotation Collèges

La Dotation Horaire Globale de nos collèges nous parvient dans un contexte de crise sanitaire et sociale forte, dont les plus grosses répercussions sont encore à venir. Le gouvernement, toujours fidèle à son obsession d'austérité budgétaire, poursuit jusqu'à l'absurde la mise à mal du système public d'éducation. Nous ne reviendrons pas sur les 218 millions budgétisés et non dépensés par le ministère, mais bien sur la suppression de postes, objet de ce CTSD. L'écho de la politique du « Quoi qu'il en coûte ? » n'a pas dû parvenir jusqu'à la rue de Grenelle...

Le ministère organise la suppression de 1800 postes, avec la volonté de les compenser par 1847 ETP en HSA. Cela n'a pour vocation que la réalisation d'économies, les heures supplémentaires permettant au ministère de verser des cotisations sociales bien inférieures. Depuis la rentrée 2018, le ministre Blanquer aura donc supprimé plus de 5000 postes alors que 100 000 élèves entraient dans le 2nd degré.

Les DHG départementales sont le fidèle reflet de cet entêtement ministériel.

Les dotations sont largement en-deçà des attentes des personnels et des familles.

- Une dotation en baisse

Notre DHG départementale est abondée de 181 heures, néanmoins elle ne compense que partiellement l'augmentation démographique (355 élèves en plus) le H/E baissant de près de 0,5 %. Cette baisse est particulièrement nette dans plusieurs établissements.

Nous citerons les collèges de Baillargues, de Cazouls-les-Béziers, de Mauguio, de Saint Jean de Védas, de Sérignan, le collège Lucie Aubrac à Béziers, le collège Fontcarrade à Montpellier avec des baisses de 3 % à 5% de leur H/E. Pourquoi cette baisse de moyens?

Au moment même où le prolongement de la crise sanitaire révèle et creuse les inégalités sociales, ainsi que les inégalités d'accès à l'éducation, les collèges Katia et Maurice Krafft à Béziers (-4,2%),

Les Escholiers de la Mosson (-3,4%) et Arthur Rimbaud (-5,2%), Marcel Pagnol (-5%) à Montpellier, Jean Moulin (-6,9%) à Sète, tous en éducation prioritaire, voient leur H/E baisser significativement.

Nous rappellerons une fois de plus que le calcul des H/E pour les collèges en REP+ est biaisé, la DHG incluant la pondération des heures. Est-il nécessaire de citer à nouveau le décret 2014-940 du 20 août 2014 qui précise que cette pondération est mise en place « *afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves* », ainsi que la circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014, précisant que cette pondération est mise en place en reconnaissance du temps consacré aux tâches citées précédemment ?

L'éducation prioritaire a été créée afin de donner plus à ceux et celles qui ont le moins, or que "donne"-t-on aujourd'hui aux élèves de l'éducation prioritaire ?

Les seuils historiques de l'éducation prioritaire se rapprochent de la moyenne nationale du nombre d'élèves en collège. La volonté gouvernementale de restreindre la carte de l'éducation prioritaire fait craindre une dégradation encore plus forte de la situation.

- **Explosion des heures supplémentaires**

Nous vivons notre 3ème DHG depuis la modification des statuts permettant à l'administration d'imposer 2 heures supplémentaires aux personnels enseignants. Quel bilan ?

La part des HSA dans les dotations globales était de 5,5 % en 2018, 6,75 % en 2019, 7 % en 2020. Nous vous posons l'an dernier la question de l'objectif à atteindre ? 7,5 % ? 10 % ? Nous avons un début de réponse : près de 8 % cette année ! Nous réitérons donc notre question : Quel est l'objectif à atteindre ?

En 2020, comme en 2019, l'augmentation de la DHG totale était largement couverte par l'augmentation des HSA. Cette année, ce sont directement des heures postes qui sont transformées en HSA ! 323 heures. 18 postes de certifié-e-s.

En 3 ans, Les HSA ont augmenté de 1326 heures, soit plus de 70 postes de certifié-e-s qui n'ont pas été créés...

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail.

Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires.

Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont des collègues qui devront compléter leur service dans un autre établissement, alors que des besoins sur leur propre établissement seront dotés en HSA.

Cette augmentation des heures supplémentaires impacte aussi la répartition des moyens. La priorité n'est plus à une répartition en fonction de l'analyse pédagogique des besoins des élèves, mais bien en fonction des capacités d'absorption de ces heures supplémentaires par les équipes.

Dans nos établissements les équipes pédagogiques, épuisées par la situation sanitaire et l'application d'un protocole sanitaire à moyens constants, doivent maintenant faire face à la mise en application de DHG contraintes dans des délais restreints. Le ras-le-bol de notre profession s'est exprimé par la journée de grève de ce mardi.

Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (à 14,6% contre 4,7%) ; nous rappelons que les collègues à temps partiel ne sont pas tenus d'accepter les heures supplémentaires. C'est ainsi que se creusent les différences de salaire et que se construisent les inégalités.

Nous appellerons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

Sud Éducation 34 revendique :

- la transformation des heures supplémentaires en heures postes
- L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire,
- des dotations à la hauteur des besoins dans tous les établissements
- La baisse des seuils dans tous les collèges du département : 16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.

Sud Éducation 34 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.